

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 25 janvier. — L'ambassadeur de France, le ministre belge, et le chargé d'affaires d'Autriche, ont eu hier soir des entrevues avec lord Palmerston, au bureau des affaires étrangères.

— Les conférences des ministres entr'eux continuent.

— On apprend que le bateau à vapeur *sir Edward Banks* qui, venant de Rotterdam, est arrivé hier après-midi dans la rivière, a apporté la réponse finale du gouvernement hollandais aux dernières propositions de la France et de l'Angleterre. Mardi après-midi, il avait été tenu à La Haye, un conseil, pour délibérer sur ces propositions, et notre ambassadeur avait expédié hier matin de bonne heure à Rotterdam, des dépêches officielles portant le résultat de cette délibération. On n'en connaît pas encore la teneur.

Les dernières communications du cabinet anglais insistent pour que ce terme ne fût pas dépassé relativement à la décision du gouvernement hollandais, en insistant que tout autre délai serait regardé comme un rejet des propositions. On apprend que les mesures les plus efficaces seraient dans ce cas prises pour contraindre la Hollande à ouvrir l'Escaut, et à exécuter les autres stipulations du traité avec la Belgique.

— Ceux de nos commerçans qui ont des relations avec la Hollande remarquent que, depuis quelques jours, on est beaucoup plus sévère à la trésorerie sur l'exécution de l'embargo, et que les exemptions à cet égard ne sont accordées qu'avec la plus grande difficulté et avec un scrupuleux examen des réclamations des parties intéressées. Nous apprenons que précédemment on se montrait très-conlant sur ce dernier point, et qu'il suffisait de faire valoir le plus léger dommage comme devant résulter de l'embargo, pour qu'un bâtiment fut immédiatement relâché, de telle sorte que l'embargo, n'existait réellement que de nom. (Times.)

FRANCE.

Paris, le 25 janvier. — Par ordonnances du roi, insérées au *Bulletin des Lois*, ont été élevés à la dignité de pair de France :

M. le comte Duchâtel, ancien directeur-général des domaines, ancien conseiller-d'état, et membre de la chambre des députés ;

Et M. le lieutenant-général baron Saint-Cyr Nagues.

On lit dans le *Temps* :

« Le gouvernement a été informé que l'empereur de Russie avait refusé de recevoir comme le représentant de la France, M. le maréchal Maison nommé à l'ambassade de Saint-Petersbourg.

« Le même refus formel a été adressé par le gouvernement russe au ministre Grey, qui avait choisi sir Straford-Canning pour le représenter à Saint-Petersbourg. »

Voici ce que porte le *Courrier français* :

« Il paraît certain que le maréchal Maison ne rendra point à son ambassade de Pétersbourg. Son retour à Paris aura lieu vers la fin de février, et il a déjà projeté, pour la belle saison, d'aller prendre les eaux dans une des villes thermales de France. Aussitôt qu'il a eu connaissance de sa nouvelle destination, le maréchal a compris que sa position à la cour de Nicolas ne serait pas tenable. Il a donc fort peu d'harmonie entre les cabinets de Paris et de Pétersbourg. Un ambassadeur français à la cour de Russie est exposé à entendre des paro- les fort peu mesurées de la part même du souverain : c'est un rôle qui ne peut convenir à un vieux

militaire qui a le sentiment de l'orgueil national. Le maréchal ne s'est pas dissimulé non plus qu'il rencontrerait à Pétersbourg des préventions défavorables, à raison de ses querelles personnelles avec l'ambassadeur russe à Vienne, M. le bailli de Mattschief. Tous ces motifs réunis l'avaient engagé d'abord à ne point se presser d'aller remplir sa mission ; mais il a dû y renoncer tout à fait lorsqu'il a été informé que la nouvelle de sa nomination avait été accueillie avec beaucoup de plaisir par le monarque près duquel il devait représenter les intérêts et la dignité de la France. »

Trente vaisseaux russes, portant à bord 12,000 hommes de troupes de débarquement, ont fait voile, assure-t-on, pour prendre position de manière à défendre l'empire ottoman. Il y a bien peu de tems encore, la Russie franchissait les Balkans, et menaçait en conquérante l'ancienne Bysance ; aujourd'hui, elle sillonne les eaux du Bosphore pour venir en protectrice soutenir ce qu'elle voulait renverser.

— Nous avons annoncé qu'on armait à Toulon une escadre destinée pour le Levant. Le bruit se répand que l'amiral Roussin, qui vient de s'embarquer pour Constantinople, en aura le commandement, et que pendant cette expédition le général Guillemot remplira auprès du Sultan une mission extraordinaire. (Temps.)

— Un courrier de Vienne est arrivé dans la nuit au ministère des affaires étrangères ; en conséquence une réunion a eu lieu ce matin entre MM. de Broglie, les ministres d'Autriche et d'Angleterre ; on assure qu'il était porteur de dépêches de la plus haute importance ; les ministres se sont rendus chez le roi immédiatement après la conférence ; un courrier a été également expédié sur-le champ pour Londres.

— On s'occupe à la bourse d'une mesure financière que les capitalistes regardent comme un symptôme de la confiance publique. M. Humann a rendu un arrêté qui réduit le taux de l'intérêt des bons royaux ainsi qu'il suit : à un an d'échéance 4 p. 100 ; à 6 mois, 3 p. 100, enfin pour 3 mois 2 p. 100 ; on assure encore que le ministre des finances refuse les capitaux qui lui sont offerts pour être placés en bons royaux et qu'il ne consent qu'au renouvellement des capitaux qui sont en circulation et au taux que nous venons d'indiquer.

— Le bal donné hier par M. le président de la chambre des députés était nombreux et brillant. Les vastes salons du Palais Bourbon étaient trop étroits pour contenir la foule des personnes invitées. A voir le mélange des personnages parlementaires qui se trouvaient réunis dans ces appartemens, on n'aurait jamais cru que nous vivions dans un temps où les esprits sont tellement divisés. Il est vrai que ce n'est pas dans les réunions de plaisir, surtout dans celles où l'on danse, qu'il faut chercher l'expression des opinions politiques ; chacun vient là par curiosité et par amusement. Aussi ne verrons-nous pas avec quelques autres journaux, dans cette nombreuse assemblée, un indice de la fusion des partis. Sans doute attacher d'importance aux contrastes qu'offrirait souvent le même groupe, nous nous bornerons à dire que dans la foule des assistans on remarquait M. le duc d'Orléans, le général Lafayette, les généraux Athalin et Thiers, M. Odillon-Barrot, MM. Persil, Charles Dupin, Manguin, Demarçay, Rumigny, Bavoux, Isambert, les ducs de Choiseul et Decazes, MM. Thiers et d'Argout, M. Lehon, ambassadeur belge ; M. de de Loevenhielm, ambassadeur de Suède, l'amiral Codrington, le général Fabvier, le général Gourgaud, etc., etc.

Le bal s'est prolongé jusqu'à deux heures du matin.

— On remarque depuis quelque temps dans la rédaction de la *Tribune* une réserve inaccoutumée à l'occasion des hommes et des actes de l'opposition. Elle qui s'exprimait autrefois sur leur compte avec une entière franchise, et qui ju-eait leurs actions avec indépendance, se trouve maintenant beaucoup plus réservée que le *National* et le *Courrier*. On assure que ce journal est tombé sous l'influence exclusive d'un homme parlementaire qui le dirige en ce sens (Nouveliste.)

— Le ministre a, dit-on, reçu par le télégraphe l'avis que M. Piou, caissier de M. Alcober, était arrivé à Berne avec son frère et sa sœur, qui l'ont accompagné dans sa fuite ; on croit que l'extradition pourra être obtenue. M. Piou a vingt et un ou vingt-deux ans, son frère est plus jeune, et sa sœur n'a que quatorze ou quinze ans. On rapporte qu'au moment où tous trois ont quitté leur domicile, elle fondait en larmes ; mais comme son frère avait annoncé qu'il la conduirait en pension, aucun soupçon n'avait été conçu. Cette famille, native de Bayonne, devait tout à M. Alcober, qui faisait les frais de l'éducation du plus jeune frère, resté à l'école de commerce, où la nouvelle de l'événement l'a jeté dans un état de crise qui fait craindre pour ses jours. (J. du Comm.)

— Lord Exmouth, vice-amiral d'Angleterre, est mort, mercredi dernier, à Teignmouth, à l'âge de 69 ans, après une longue maladie.

— M. de Lamartine écrit de Bayruth, en Syrie, sous la date du 12 décembre :

« J'arrive d'une course de quarante jours à cheval et à bivouac, à travers toute la Syrie méridionale, la Galilée et la Palestine, jusqu'aux montagnes d'Arabie et aux déserts d'Egypte.

« Sauf la peste, que j'ai trouvée et bravée sans accident à Jérusalem, mon voyage a été sûr et agréable. Rien ne peut peindre l'accueil des Européens, des Arabes et des Egyptiens, partout où j'ai eu à l'éprouver. Ibrahim-Pacha s'est conduit pour moi avec une obligeance qui va jusqu'à mettre ses troupes à ma disposition : nous ne rencontrerions pas une civilisation plus hospitalière et plus prévenante au centre de notre civilisation même.

« J'ai laissé ma famille ici pendant mes courses, et j'ai eu le plaisir de retrouver ma fille complètement rétablie. Je repars ces jours-ci pour Damas, Balbeck et Palmyre. Je n'irai à Alep et à l'Euphrate qu'au mois de mars ou avril, mais toujours seul. »

— Le roi Othon vient d'être reconnu par la Porte. Le gouvernement turc s'est décidé à établir à Brussa un camp retranché, et d'y appeler tout les Turcs en état de porter les armes.

— M. de Vaublanc, ancien membre de l'assemblée constituante, ancien préfet, ancien ministre, vient de publier ses mémoires.

— Il est certain que M. de Saint-Aulaire accepte l'ambassade de Vienne. On l'attend sous peu de jours à Paris. (Temps.)

— On nous écrit de Nantes que les demoiselle Duguiny et M^{lle} de Kersabiec viennent d'obtenir leur liberté sous caution. On croit à Nantes que M^{lle} de Kersabiec ne sera pas mise en jugement. (Gazette.)

BELGIQUE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 28 janvier. — On donne lecture du procès verbal, qui est adopté.

L'ordre du jour est le vote sur les conclusions de la commission de vérification des pouvoirs qui annulent l'élection de MM. de Laminne-Bex et Marcellis.

72 membres ont répondu à l'appel : 46 se sont prononcés contre les conclusions de la commission, 7 pour, 19 se sont abstenus. En conséquence le président proclame MM. de Laminne Bex et Ch. Marcellis membres de la chambre.

Les 46 membres qui ont répondu non sont :

MM. Boucqueau de Villeraie, Brabant, Coghien, de Boasica, de Leeuw, Dellafaille, de Mcer de Moorsel, W de Mérode, Félix de Mérode, de Neef, de Robiano, de Sécus, Desmanet de Biesmes, de Terbecq, de Theux, Dewitte, Domis, Donny, Dubois, Dubus, Dugniolle, Davivier, Fortamps, Hélias d'Hoddegheem, Hye-Hoys, Jacques, Jonet, Lebeau, Levae, Milcamps, Morel-Danbeel, Nothomb, Olistagers, Pirmez, Poifvliet, Pöschet, Raikem, Speelman, Thienpont, U lens, Vanderbe-len, Van Hoobroeck, Verdussen, Verhaegen, Vlain XIII, Vuylsteke.

Les sept membres, qui ont répondu oui, sont : MM. Berger, Coppens, Corbisier, Damont, Ernst, Fallon et Zoude.

Les 19 membres qui se sont abstenus sont : MM. Angillis, Dams, Dantrebaude, Davignon, de Brouckère, de Renesse, de Smet, de Tiecken, d'Hoffschmidt, Flessu, Gendebien, Jaminé, Julien, Osy, Pirson, Rouppe, Seron, Vergauwen et Wallet.

Il est deux heures, M. Davignon monte à la tribune pour faire un rapport sur les pétitions.

LIÈGE, LE 29 JANVIER.

On lit dans la correspondance particulière du *Libéral* datée d'Anvers, 26 janvier 1833 :

« M. A. de Boe refuse d'accepter la candidature qui lui est offerte par MM. les électeurs constitutifs d'Anvers ; en conséquence ceux-ci reporteront leurs suffrages sur M. J. Smits, pour remplacer à la chambre des représentants M. Gérard Legrelle. »

— Le *Journal d'Arion* annonçait dans son dernier numéro que le gouvernement de Guillaume faisait poursuivre à Luxembourg plusieurs fonctionnaires publics qui ont abandonné cette ville, et il ajoutait avec raison, qu'il était bien permis aux prévenus de rire de cette comédie judiciaire. Voici ce que dit à ce sujet aujourd'hui, le *Journal de Luxembourg* :

Où, des poursuites sont intentées, non pas contre les opinions politiques, non pas du chef de révolte ou de trahison ; mais du chef d'enlèvement de papiers documents, objets mobiliers et numéraire appartenant à l'état. Si les personnes seules étaient parties de Luxembourg, sans doute le gouvernement n'aurait pas fait de distinction, et il aurait tenu envers tout le monde la même conduite ; il eût été en cela juste et conséquent.

Mais, au nombre des partans, plusieurs n'ont pu s'empêcher d'enrichir le gouvernement révolutionnaire aux dépens du gouvernement légitime, ils ne sont pas partis les mains vides. Il a donc été rigoureusement équitable de faire une distinction et de ne pas confondre les simples déserteurs avec ceux qui ont emporté armes et bagages.

— L'affaire des entrepreneurs de messageries contre les maîtres de poste de Bruxelles a été appelée avant hier à la cour d'appel. Les avocats des entrepreneurs de messageries sont MM. Verhaegen, aîné, Barbanson et Davignaud ; ceux des maîtres de poste, MM. Verhaegen cadet, Jottrand et Mascart.

— Le *Moniteur belge* contenait hier trois arrêtés qui déterminent quels seront les examens à subir pour obtenir divers grades de l'administration des ponts et chaussées.

— Les nouvelles de Hollande sont sans intérêt : on lit seulement dans le *Handelsblad*, que le bruit courait à la bourse du 26, que l'embargo allait être levé dans les ports de France et d'Angleterre.

— On lit dans l'*Indépendant* :

« On nous annonce qu'hier dans la matinée, il y a eu une rencontre entre M. le comte de C... et M. le marquis de P... Cette rencontre a eu les suites les plus déplorables. M. le marquis de P... a été atteint dans les côtes par la balle de son adversaire. Sa blessure est très-dangereuse. »

— Nous apprenons que dans la province de Namur, des listes en faveur des victimes des inondations dans les polders se couvrent de nombreuses signatures ; M. le baron de Stassart, gouverneur, a souscrit pour cent francs, M. le baron de Cavelier, grand-vicaire capitulaire du diocèse pour cinquante francs, M. le bougmestre ainsi que Messieurs les membres de la régence et des citoyens de toutes les classes ont également pris part à cette œuvre patriotique.

— Nous extrayons du *Times* la particularité suivante :

« Un correspondant d'Amsterdam nous assure que l'influence personnelle que M. Ouvrard, ce spéculateur si connu, avait obtenu sur l'esprit du roi de Hollande, est une des causes de l'obstination extraordinaire déployée par ce dernier pour repousser toutes les propositions des puissances alliées. »

« L'intimité et le fréquent accès de cet homme près du roi, pendant la durée des négociations, sont chose notoire, et M. Ouvrard qui a toujours spéculé sur la baisse de tous les fonds publics, dans la pensée qu'une guerre au printemps était inévitable, se sera fait probablement peu de scrupule d'incolquer ses propres idées au roi de Hollande, en harmonie d'ailleurs, comme elles l'étaient déjà, avec celles de ce souverain. »

— Le ministre de la justice vient de décider que quand l'un des futurs conjoints se trouve dans l'impossibilité, par suite du refus des autorités hollandaises, de produire l'acte des publications faites dans le lieu de son domicile, l'officier de l'état civil pourra, dans l'opinion du ministre de la justice, passer outre à la célébration du mariage, attendu qu'il ne s'agit que de l'accomplissement de formalités, très-utiles sans doute, mais qui ne sont pas substantielles.

— M. O'Connell vient de publier une adresse aux Irlandais, pour les engager à s'abstenir des associations illégales, et surtout des attentats aux personnes et à la propriété, qui depuis si long-temps désolent ce pays. Il avoue franchement au surplus dans cette adresse qu'il n'abandonne pas le projet de séparer l'Irlande de l'Angleterre, et prétend que le meilleur moyen d'obtenir ce résultat est de ne pas donner de prétexte au gouvernement anglais, d'envoyer des troupes en Irlande, et une police dont l'entretien est en définitive à la charge des Irlandais.

— Le superbe chat-angora de Chassé est en ce moment à Valenciennes, où vraisemblablement il terminera sa carrière chez une dame auquel un officier-général français a fait hommage de ce bel animal.

SEANCE DU 26 JANVIER.

Les derniers événements de la chambre ne laissent plus guère de doute sur l'issue de nos élections. Aussi ont-elles été maintenues, et cette cause d'irritation cesse d'exister parmi les habitans du district de Liège.

Ce n'est pas sans surprise que les étrangers liront les débats auxquels ces élections auront donné lieu ; car nous mêmes nous concevons à peine l'importance qu'on a paru y attacher.

C'est surtout l'exaspération de la minorité qui nous paraît inexplicable. Où tendait cette retraite de 23 membres à propos d'une simple vérification de pouvoirs ?

Ainsi donc un juge, qui s'aperçoit que ses collègues ne partagent point son sentiment, peut quitter son siège pour rendre le jugement illégal ou impossible !

Telle ne sera point l'opinion de ces hommes calmes dont les mandataires de la nation doivent toujours ambitionner le suffrage.

Nous comptons bien que l'erreur de la minorité serait de courte durée, car dans cette minorité figurent des noms qui rappellent aux Belges des services réels rendus à la cause publique.

Mais que dire de journaux qui, l'invective et la menace à la bouche, attaquent la majorité, et semblent n'aspirer à rien de moins qu'à dominer une assemblée souveraine ?

Il faut leur dire que, dans un pays où règne la liberté de la presse, la puissance des journaux est dans la raison et non point dans la colère ; que le nombre d'hommes publics qui se laissent intimider par les attaques dénuées de base de quelque journaliste diminue chaque jour ; que c'est une chose peu sérieuse que le combat présenté par ces journaux à la majorité des mandataires de la nation ; qu'à moins de changer au point de devenir justes, déceus, et meilleurs appréciateurs des hommes et des choses, ils compromettent fortement non point l'existence politique de ceux qu'ils attaquent, mais la leur.

Maintenant, nous ne ferons point d'observations fâcheuses sur les membres de l'opposition dont les discours ont blessé les convenances parlementaires. Nous serions pourtant en droit d'en faire avec mesure ; mais la diminution sensible de leur influence dans la chambre, diminution qu'il faut attribuer en grande partie à cet oubli de convenances, est une leçon plus forte que tout ce que nous pourrions dire. Nous ne parlerons donc que des membres de la représentation auxquels nous devons un tribut d'éloges.

M. Raikem, en quittant son fauteuil de président pour prendre part à la discussion, a prouvé que la haute dignité dont est revêtu ne lui a point fait oublier que lui aussi est un représentant du district de Liège. Certes il n'a pas eu à se repentir de sa démarche, car, indépendamment du talent qu'il a montré, il a acquis la preuve que sa popularité est toujours la même, et que son influence est proportionnée à sa probité politique.

Nous devons des éloges à M. Dubus que la chambre écoute toujours avec plaisir, parce qu'elle sait qu'en l'écoutant elle entendra des choses lumineuses et pertinentes. Nous devons des éloges à M. de Theux que la sagesse et la modération habituelles de son caractère n'ont point empêché de se produire le premier dans une discussion où devait régner une aménosité peu parlementaire.

Nous félicitons bien sincèrement M. Deleuw, M. de Robiano, M. Dumortier et M. Ullens de s'être attiré les épigrammes du *Libéral*, rien n'étant de meilleur augure que le blâme d'hommes qui ne connaissent point l'esprit du pays, comme rien n'est plus fâcheux que leurs éloges.

En somme, la séance du 26 janvier a prouvé que l'unionisme est puissant dans la chambre ainsi bien et plus encore que dans notre province. Nos adversaires diront que le catholicisme exclusif domine dans la chambre. Ils se tromperont ou cherchant à tromper.

Il est plus vrai de dire que le libéralisme exclusif n'y domine pas, dût-il même se grossir de divers éléments hétérogènes. Il faut en féliciter le peuple belge ; car qui se montre exclusif en fait d'opinions religieuses est bien près de l'être en d'autres matières, et l'esprit exclusif conduit, par la route la plus courte, à la violence, à l'anarchie ou au despotisme.

Restent les prédictions du *Courrier belge*. Elles sont assez sombres, mais aussi peu fondées dans l'avenir que dans le présent. Il n'est point vrai que la loi électorale ait été foulée aux pieds, et il ne sera point que le parti unioniste abusera de son triomphe. L'Union a été forte parce qu'elle était modérée, et elle sera modérée pour rester forte.

RÉSUMÉ SUR LA POSITION DE MAHMOUD.

On lit dans un journal :

« L'existence du trône des Ottomans est soumise à l'influence de trois événements possibles, d'une gravité évidente. »

« Ibrahim, vainqueur du grand-visir, pousse-t-il ses avantages jusqu'aux rives du Bosphore ? Une insurrection dans Constantinople, produite par l'apparition à Scutari, renversera-t-elle ce trône antique ? Les Russes interviendront-ils en occupant la métropole des sultans ? »

« Ces trois chances menacent également Mahmoud. Hasardons quelques présomptions à l'égard de chacune d'elles. »

« Une victoire éclatante remportée par Ibrahim est un fait sur la réalité duquel on est à peu près d'accord. Ses résultats sont moins connus. Mais les admettant tels que la renommée les fait, il est encore à ce chef bien des difficultés à vaincre avant qu'il ne parvienne aux côtes méridionales de la mer de Marmara. »

« Nous les résumons. Il est, dit-on, à la tête de 30,000 hommes ; il s'est recruté de prisonniers turcs, et il rencontre de la sympathie dans les populations. Mais il se trouve à 280 lieues de son point de départ, et il en avait encore 160 à faire pour arriver à Scutari. »

« Sa flotte était rentrée en Egypte ; par conséquent, il se trouvait sans appui de ce côté, sans réserve, sans approvisionnements dans un pays dévasté où les communications sont entravées par les mauvais chemins. »

« Les lieutenans du visir ont rallié ses débris ; se fortifiant des renforts qu'on leur expédie, dont le danger augmentera la force de tout ce que le sultan trouvera de disponible. »

« Rien n'est donc moins certain que la rapidité de l'allure de son armée. Supposons cependant qu'elle parvienne à Scutari. Là existe pour le sultan le plus grand danger signalé plus haut. La présence d'Ibrahim peut exciter une sédition, et la sédition traîner la chute du gouvernement. »

« Mais nous apprenons que la flotte turque est rentrée et qu'elle vient de hiverner à Constantinople. Cette circonstance doit avoir un double résultat. Le premier, d'interdire à ce pacha le passage d'Asie en Europe. Le second, de contenir les mécontents de la capitale; car, mouillée comme elle le sera, à la pointe du Sérail, il ne lui faudrait que quelques heures pour foudroyer la ville, en même temps qu'elle serait, par sa position, la protectrice du gouvernement, des fonderies de Tophana et de tous les établissemens sur le canal de la mer Noire.

« Reste l'occupation amicale de Constantinople par les Russes. Ici la question devient européenne. C'est à Londres qu'elle se traite en ce moment; et il faut assez bien juger de la sagacité des grands gouvernemens, pour croire qu'ils sauront empêcher cette usurpation, de quelque couleur que M. Pozzo di Borgo la revêtisse.

EXPOSITION PUBLIQUE D'OBJETS D'ARTS A BRUXELLES.

Léopold, roi des Belges, A tous présens et à venir, salut. Vouant multiplier les moyens les plus propres à exciter le talent et l'émulation des artistes nationaux, et désirant de favoriser tout ce qui peut contribuer à faire revivre la gloire de l'ancienne école belge.

Considérant qu'une exposition publique où les productions des artistes belges seront réunies à celles des artistes les plus distingués des pays étrangers, doit exercer une influence heureuse sur les progrès de l'art;

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur;

Nous avons arrêté et arrêtons:

Art 1^{er} Une exposition publique d'objets d'art s'ouvrira à Bruxelles, le 15 septembre 1833. La durée de l'exposition sera d'un mois, sauf disposition ultérieure de notre part.

2. Les productions des artistes étrangers seront admises sur le même pied que celles des artistes belges.

3. Un certain nombre de tableaux anciens, d'un mérite éminent, pourront être également exposés par les soins de la commission chargée de diriger l'exposition.

En aucun cas ces tableaux ne pourront être mis en vente.

4. Des artistes étrangers, du mérite le plus distingué, seront invités à exposer leurs productions. Les frais d'envoi et de retour ne seront pas à leur charge.

5. Outre les acquisitions qu'il fera, le gouvernement décernera des médailles ou d'autres récompenses honorifiques et pécuniaires.

6. Les objets achetés par le gouvernement seront placés à Bruxelles, dans un musée moderne ou dans les édifices nationaux des diverses villes du royaume.

7. Les provinces et les communes seront invitées à faire les acquisitions pour leur compte.

8. Les frais de l'exposition, y compris les achats d'objets exposés, seront couverts par une allocation du gouvernement et par les autres ressources qu'offrira l'exposition même.

Il sera publié un compte rendu des recettes et dépenses de l'exposition et des acquisitions faites par le gouvernement.

9. Les salons de l'exposition seront ouverts au public le dimanche et le jeudi de chaque semaine.

Les autres jours, le public sera admis moyennant la rétribution d'un demi-franc.

Les dix premiers jours de l'exposition, personne ne sera admis que moyennant une rétribution d'un franc.

Les artistes ayant concouru à l'exposition, et les membres des commissions, recevront une carte personnelle pour toute la durée de l'exposition.

10. Il sera nommé par nous:

1^o Une commission chargée de la direction de l'exposition;

2^o Une commission chargée de prononcer sur l'admission des objets d'art envoyés à l'exposition;

3^o Une commission pour les acquisitions, distinctions et encouragemens.

11. La commission de direction sera composée de cinq membres, y compris le président. Elle sera chargée de la réception, du placement, de la surveillance et du renvoi des objets admis à l'exposition; des publications et catalogues, de la comptabilité et de la police des salons. Elle rendra compte au ministre de l'intérieur.

La commission prendra ses décisions à la majorité des voix, et quel que soit le nombre des membres présens. En cas de partage, la voix du président sera prépondérante.

12. La commission pourra servir d'intermédiaire entre les artistes et les amateurs, pour traiter de la vente des objets exposés et proposer des échanges.

13. La commission chargée de prononcer sur l'admission des objets d'art envoyés à l'exposition sera composée de huit membres, y compris le président.

Elle décidera sans appel, et à la majorité des suffrages des membres présens. En cas de partage de voix, l'admission aura lieu.

La commission n'admettra à l'exposition d'autres objets d'art que les tableaux, statues, bas-reliefs, dessins, gravures, cisellures et lithographies.

14. La 3^e commission dont il est parlé à l'art. 10 sera composée de huit membres: elle sera présidée par le ministre de l'intérieur, ou, en son absence, par un des membres de la commission qu'il désignera.

15. Cette commission est chargée de désigner au gouvernement les objets d'art dont il conviendrait de faire l'acquisition, ceux dont les auteurs mériteraient des encouragemens ou des distinctions. Elle proposera le prix d'achat, le genre de distinction à conférer et la quotité des encouragemens pécuniaires.

16. Les décisions de cette commission seront prises à la majorité des voix des membres présens. En cas de partage, le président aura voix prépondérante.

17. Il ne pourra, dans aucun cas, être accordé d'encouragemens pécuniaires pour des objets vendus au gouvernement ou à des particuliers.

18. Les objets envoyés à l'exposition devront être adressés à la direction de l'exposition des objets d'art, à Bruxelles.

19. Aucun objet ne sera admis après le 15 septembre 1833, jour de l'ouverture du salon.

20. Une exposition semblable à celle qui fait l'objet du présent arrêté aura lieu périodiquement aux époques que nous indiquerons ultérieurement, et sauf les modifications dont l'expérience pourra faire connaître l'utilité.

21. Notre ministre de l'intérieur réglera ultérieurement toutes autres mesures d'exécution que nécessitera l'exposition de 1833.

Donné à Bruxelles, le 20 janvier 1833. LEOPOLD.

Par le roi:

Le ministre de l'intérieur, Ch. ROGIER.

Un autre arrêté du même jour porté:

Art. 1^{er} Sont nommés membres de la commission chargée de diriger l'exposition des objets d'art qui s'ouvrira à Bruxelles le 15 septembre prochain.

M. Jolly, peintre, ex-membre du gouvernement provisoire, président; Rouppe, bourgmestre de la ville de Bruxelles membre de la chambre des représentans; Wappers, peintre, professeur de l'académie royale d'Anvers; le comte François de Robiano, sénateur; Henri Van Assche, peintre à Bruxelles.

2. Cette commission tiendra ses séances à Bruxelles et entrera immédiatement en fonctions.

3. Un secrétaire et un trésorier à nommer par notre ministre de l'intérieur, sur la présentation de la commission, qui seront adjoints et pourront être rétribués.

4. La commission soumettra à l'approbation de notre ministre de l'intérieur les réglemens d'ordre qu'elle jugera nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions.

PROVINCE DE LIEGE. — Milice de 1833. — Tirage

Les jours et les lieux de tirage des miliciens de la levée de 1833, sont fixés ainsi qu'il suit:

District communal de Liège.

Les miliciens de la ville de Liège, formant le canton n^o 1^{er}, tireront à l'ancienne église Ste. Ursule, rue des Onze-Mille-Vierges, à Liège, les lundi et mardi 4 et 5 février prochain, à neuf heures du matin.

Ceux du canton de Herstal, n^o 2, au même local, le mercredi 6 février, idem.

Idem du canton d'Aleur, n^o 3, au même local, le jeudi 7 février, idem.

Idem du canton de Hollogne-aux-Pierres, n^o 4, au même local, le vendredi 8 février, idem.

Idem du canton de Seraing, n^o 5, au même local, le samedi 9 février, idem.

Idem du canton de Chênée, n^o 7, au même local, le lundi 11 février, idem.

Idem du canton de Fléron, n^o 8, au même local, le mardi 12 février, idem.

Idem du canton de Dalhem, n^o 9, à la maison communale de Dalhem, le jeudi 14 février, idem.

Idem du canton de Louvegnéz, n^o 6, à la maison communale de Louvegnéz, le samedi 16 février, idem.

District communal de Verviers.

Les miliciens du canton d'Aubel, n^o 14, à la maison communale d'Aubel, le vendredi 8 février, à 9 heures du matin.

Idem de Henri-Chapelle, n^o 12, à Henri-Chapelle, le lundi 11 février, idem.

Idem du canton de Battice, n^o 11, à la maison communale de Battice, le mardi 12 février, idem.

Idem du canton de Verviers, n^o 10, à l'hôtel-de-ville de Verviers, le mercredi 13 février, idem.

Idem du canton de Hodimont, n^o 13, au même local, le jeudi 14 février, idem.

Idem du canton de Soiron, n^o 15, au même local, le vendredi 15 février, idem.

Idem du canton de Theux, n^o 16, à la maison communale de Theux, le samedi 16 février, idem.

District communal de Huy.

Les miliciens du canton de Huy, n^o 20, à l'hôtel-de-ville de Huy, le jeudi 7 février, à 9 heures du matin.

Idem du canton de Seny, n^o 18, à la maison communale de Nandria, le samedi 9 février, idem.

Idem du canton de Couthuin, n^o 19, à la maison communale de Couthuin, le lundi 11 février, idem.

Idem du canton de Jehay-Bodegnée, n^o 21, à la maison communale de Bodegnée, le mercredi 13 février, idem.

Idem du canton de Chevron, n^o 17, à l'hôtel-de-ville de Stavelot, le samedi 16 février, idem.

District communal de Waremme.

Les miliciens du canton de Waremme, n^o 24, à la maison communale de Waremme, le jeudi 21 février, à 9 heures du matin.

Ceux du canton de Moutalle, n^o 25, au même local, le vendredi 22 février, idem.

Idem du canton de Hannut, n^o 22, à la maison communale de Hannut, le lundi 25 février, idem.

Idem du canton de Landen, n^o 23, à la maison communale de Landen, le mercredi 27 février, idem.

Nota. Le contingent de la province est de 1090 hommes, celui de la ville de Liège de 171, de la ville de Verviers de 57, et de la ville de Huy de 21.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Liège, le 26 janvier 1833.

Messieurs, je vous prie de bien vouloir insérer dans votre journal la lettre ci-jointe, que j'envoie également à tous vos confrères de Liège.

J'ai l'honneur d'être, messieurs, votre très-humble serviteur,

TIELEMANS.

Puisque nous avons annoncé la brochure de M. Duvivier, nous croyons devoir à M. Tielemans l'insertion de la lettre suivante, regrettant toutefois que nos colonnes deviennent une arène de personnalités:

A. M. Louis Duvivier.

Monsieur, la brochure qui vient de paraître sous votre nom, n'est pas comme vous l'intitulez, une Réponse à M. Tielemans; c'est un libelle contre lui, et il y a long-temps qu'un libelle plus diffamatoire n'est sorti de la plume d'un malhonnête homme.

Je ne réfute ni de pareils écrits ni de pareils écrivains. On peut être sot, monsieur, en écrivant, et il y aurait mauvaise grâce à reprocher aux gens ce que la nature les a faits. Mais, citer à contre sens les expressions de son adversaire, prendre ses phrases les plus claires au rebours de ce qu'elles signifient, appliquer à mon époque ce qu'il disait d'une autre, lui prêter des contradictions qu'il n'a pas commises, des principes qui ne sont pas les siens, et des ouvrages dont il n'est pas l'auteur, suppléer à son silence par des insinuations perfides, assaisonner d'injures ce fatras de mensonges et par dessus tout afficher un intérêt hypocrite pour l'antagoniste que l'on calomnie sciemment, cela mérite un autre nom, monsieur, et il ne vous manquera point.

Je n'en dirai pas davantage à M. Louis Duvivier; quant à la réponse qu'il a cru me faire, elle est réfutée par la brochure même qui a servi de prétexte à son libelle.

Liège, le 26 janvier 1833. TIELEMANS.

Herstal, 26 janvier 1833.

A MM. les rédacteurs du POLITIQUE.

En voyant sur votre numéro du 22 le mouvement de l'état-civil de Liège, pendant l'année 1832, je n'ai pu résister au désir de vous transmettre celui de notre commune, il est remarquable par l'excédant des naissances sur les décès:

Naissances.	Masculins,	405
	Féminins,	405
	Total,	210
Décès.	Masculins,	77
	Féminins,	63
	Total,	140
Excédant des naissances,		70

A Liège il n'est que de 56.

Agréez, etc.

GARDE CIVIQUE. — Conseil de Discipline.

Liège, le 27 janvier 1833.

Aux mêmes.

Dans sa séance du 25 courant; le conseil a eu à s'occuper d'une compagnie entière en contravention à la loi. Vous croyez peut-être que cette compagnie soit composée de mauvais citoyens, d'orangistes? pas du tout, ce sont d'excellens patriotes qui font leur devoir autant qu'il soit possible à des chefs de famille la plupart artisans.

A la revue du 16 décembre dernier, notre compagnie entra, pour la première fois, dans la colonne en une seule section de trois rangs... elle assista ainsi à toute la revue, mais on eut la maladresse de nous faire faire une marche dans notre quartier pendant l'heure du dîner, elle retourna presque imperceptible au lieu de rassemblement, il resta neuf hommes. Notre lieutenant, ancien militaire, bon homme dans le fonds, mais sévère sur l'exactitude du service, pestait ordinairement, à la fin de chaque revue sur la diminution de sa compagnie, menaçant de faire des rapports qu'il ajournait toujours par indulgence, mais cette fois il tint parole, il nous enveloppa tous d'un trait, il lui eût été difficile de faire des rapports exacts sur les différens degrés de culpabilité, celui qui avait assisté à la revue entière fut assigné pour avoir quitté après l'appel sans être reparu un autre pour avoir accompagné de la voix notre musique fut accusé d'avoir dissipé la compagnie, de là chacun se prétendait inculpé injustement, enfin quoiqu'une condamnation quelconque me soit désagréable, je conviens avoir été jugé équitablement, nous ne déplorons que celle de notre joyeux compagnon, le chanteur.

Un garde.

Les membres du comité de secours de Sainte-Walburge, prient Messieurs Orban et compagnie d'agréer l'expression de leur plus vive reconnaissance pour le chauffage qu'ils ont eu la bonté de faire distribuer déjà pour la troisième fois de cet hiver à plus de 300 pauvres ménages.

(Communiqué.)

SOUSCRIPTION pour les Inondés des Polders.

COMMUNE DE SOUMAGNE.			
MM.	Fr. C.	MM.	Fr. C.
Timmermans B., curé.	6	Ancion, V ^e Henri.	1
Ancion, assesseur.	3	Fassotte, Jean Louis.	1
Woods, assesseur et capitaine quartier-maître.	3	Cerfontaine, Jean Michel.	1
Legrand, notaire.	5	Falla, Jacques.	74
Rasquinnet, conseiller.	2	Beauprez, Nicolas Jos.	52
Joris, id.	5	Demarteau, Jean Jos.	52
Halin, id.	2	Vanwertz, Jean Joseph.	58
Pauly, id.	63	Heuze, V ^e Henri.	52
Wagener, id., docteur et major.	5	Prévoz, Arnold.	52
Rodberg, Pr. Jos., négociant.	6	Ghaye, Pierre Joseph.	52
Delrez, les enfans.	5	Tailleur, Antoine.	52
Dandremon, V ^e B. J.	5	Dubois, Henri.	52
Rodberg, Servais Louis.	3	Léonard, Jacques François.	1
Wagener, Jean Jacques.	3	Boland, Henri Joseph.	52
Simon, Henri Bernard.	2	Wergifosse, V ^e Cornélis.	52
Dessy, Henri Joseph.	2	Crabay, Hubert.	52
Chefneux, V ^e Wathieu.	2	Califice, frères.	52
Anonyme.	2	Bovy, Henri.	50
Chefneux, Louis.	2	Dumonlin, Jean Remacle.	42
Califice, M. G., sous-lieutenant.	2	Rousseau, Michel.	42
Lamarche, H. E., capitaine.	1	Mawet, Gilles Laurent.	42
Beaujean, Servais.	1	Lesoinne, Jean Franc.	42
Lourde, Guillaume.	1	Dethier, Antoine.	42
Delhaye, Jacques.	1	Delhaye, Guill. Pierre Joseph.	21
Boland, Mathieu.	1	Deprez, V ^e Lambert.	21
Jurdant, Thomas.	1	Prévoz, Guillaume, sous-lieutenant.	52
Lamarche, Vincent.	1	Picard, Jean François.	1
Lamarche, Jean Joseph.	1	Chefneux, Henri.	73
Prauwens, Herman.	1	Halein, Augustin.	52
Trillet, Toussaint.	1	Bodson, Jean.	52
Delaval, H. J., garde-champêtre.	1	Polei, Mathieu.	52
Lamarche, Louis.	52	Lamarche, Alexandre.	52
Andrien, Léonard.	52	Lemperé, Henri Joseph.	63
Lambinon, Louis.	52	Peters, Philippe.	63
Neuray, Henri.	52	Midrolet, Guillaume.	63
Thomsin, Pierre.	52	Doyen, Henri.	63
Neuray, Jacques.	52	Wurche, Jean Noël.	52
Neuray, François.	52	Dethier, V ^e Paschal.	52
Chartier, Michel.	52	Leverd, enfans.	52
Crabay, Elisabeth.	52	Falla, Toussaint.	52
Thomsin, Cornélis.	50	Bemelmans, Pierre André.	52
Hennay, Jean Joseph.	25	Leclercq, Louis.	52
Bond, Henri.	21	Leclercq, Hubert Michel.	52
Matroulle, Hubert.	21	Dewaar, Louis.	52
Prick, Jean Guillaume.	5	Falla, Jacques.	52
Califice, Toussaint.	2	Lemperé, Toussaint.	52
Fassotte, enfans.	2	Pirote, V ^e Simon.	52
Halein, Wathieu.	2	Demarteau, Laurent.	52
Derkenne, Jean Louis.	1	Dubois, Jean.	52
Derkenne, Christophe.	1	Sarlet, Théodore.	52
Emaus, Jean Toussaint, lieutenant.	1	Midrolet, V ^e Gérard.	52
Julemon, Toussaint.	1	Zwemer, Guillaume.	52
Monsieur, Jacques.	1	Julemont, Pierre François.	52
Chesson, Léonard.	1	Joset, Jean Noël.	52
Renard, Henri.	1	Hanquet, Olivier.	52
Dodremont, Hubert.	1	Gerard, Antoine.	52
Prevot, Jean Joseph.	1	Moussier, Léonard.	21
Dubois, Guillaume, père.	1	Pirard, veuve Jean Lambert.	40
Bourguignon, Daniel.	1	Lebrand, Henri Evrard.	17
Blaise, Henri.	1	Bessot, Henri.	21
Rabier, Nicolas Joseph.	1	Degrand, Dieudonné.	20
Dubois, Guillaume, fils, lieutenant quartier-maître.	1	Bodson, Gilles.	35
		Monsieur, Laurent.	27
		Beauboite, Jean Léonard.	42

ETAT CIVIL DE LIEGE du 28 janvier.

Naisances : 7 garçons, 6 filles.
Décès : 4 garçons, 5 filles, 5 hommes, 4 femmes, savoir :
 Jean Antoine Hamal, âgé de 82 ans, menuisier, Thier des Tisserands, veuf de Marie Joseph Wasseige. — Dieudonné Renardy, âgé de 77 ans, chantre, derrière St Jacques, veuf D'Ida Marie Mouillet — Michel Joseph Moubroun, âgé de 59 ans, rue Tête de Bœuf, époux de Marie Françoise Deguedre — Pierre Baron, âgé de 69 ans, militaire pensionné, rue Pont Mousset, veuf de Lambertine Wasaly. — Henri Bricteux, âgé de 57 ans, armurier, Pont-St-Nicolas, époux en 2^e nocces de Catherine Henrard. — Gertrude Habran, âgée de 79 ans, fileuse, rue Vert-Bois, veuve de Jean Closon. — Marie Joseph Thiry, âgée de 55 ans, rue Basse-Wez, épouse de Bernard Filot. — Charlotte Brasseur, âgée de 49 ans, servante, Pont-St-Nicolas. — Anne Catherine Vosse, âgée de 24 ans, ébougese, rue Basse-Wez, épouse de Louis Joseph Dehaer.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Il s'est EGARÉ un CHIEN d'arrêt, taille moyenne, poils ras blancs mêlés un peu de brun, les deux oreilles brunes, une tache brune bien marquée au-dessus de la tête. Celui qui l'a trouvé est prié d'en donner connaissance, rue Mont-St-Martin, n° 614. 519

On DEMANDE un AIDE en PHARMACIE bien instruit, et muni de bons certificats, au n° 697, rue St-Séverin, 998

Assurance contre le sort du tirage de la milice nationale, comme elle est établie en France depuis long temps, par MM. J. Klein et Cie., rue de la Colline, n° 6, à Bruxelles, au prix de 600 francs.

S'adresser, pour obtenir les renseignements nécessaires, à M. R. HAVAR, leur fondé de pouvoir, rue de la Rose, n° 476, à Liège ou directement à la compagnie d'assurance dont les bureaux sont établis chez M. THIRY, huissier, derrière le palais près des mineurs audit Liège. 373

EMPLOI VACANT D'INSTITUTRICE.

La place d'institutrice à l'école de la Fondation Masillon à Liège, étant vacante, la commission des hospices civils de Liège, recevra jusqu'au 7 février prochain les demandes qui lui seront adressées pour l'obtenir. La préférence sera accordée, après examen, à celle des aspirantes qui sera reconnue la plus à même d'enseigner par la méthode simultanée, la lecture, l'écriture, les principes de la religion, les quatre premières règles de l'arithmétique, le tric à et la couture.
 Le traitement en sus du logement, du feu, de la lumière et d'autres avantages attachés à cet emploi, sera fixé d'après les connaissances de la titulaire.

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, l'Hôtel de derr. v tll

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville

HUITRES anglaises, chez ANDRIEN fils, Souverain-Pont, n. 32

** Au n° 142, rue Fond-St-Servais, à Liège, chez M. PELLETIER, fils, fabricant d'armes, 3000 sabres d'infanterie dits briquets à VENDRE, ainsi qu'une quantité de pièces de rechanges. 342

Mardi 5 février 1833, à 11 heures du matin, on VENDRA publiquement chez la V^e LAMY, à Labos, plusieurs beaux marclés de EUTAYE, balivaux et platanes; de même que 40 BONNIERS de beaux TAILLIS divisé par portions. Le tout situé dans la Basse-Arche, commune de Halinnee. A crédit. 409

A VENDRE chez COLVILLE-DELBOUILLE à Jemeppe, 35 à 40 fats FOIN, récolte de 1831 et 1832, ainsi que du VIN de pays rouge et blanc, en cercle et en bouteilles, de différentes années. 410

On CHERCHE un REMPLAÇANT pour la garde civique. S'adresser rue Neuvise, n° 935. 419

VENTE considérable de BOIS SCIÉS à Ahin, près de Huy, chez Raës, le 7 février 1833, à une heure de relevée, cette vente consiste en planches, quartiers, wères, terrasses, posselets, etc., etc.
 A 6 mois de crédit, moyennant caution connue du notaire LOUMAYE. 415

Le 14 février 1833, 11 heures du matin, les héritiers de Joseph Mattart, marchand de bois, décédés à Envoz, feront VENDRE à l'enchère sous la direction du notaire LOUMAYE, 80 mille pieds de planches et quartiers en chêne de 6 à 20 pieds de longueur, ayant 6 à 8 années de sciage, remarquables par leur qualité supérieure, déposés dans le chantier de Hingeon, province de Namur, en la maison de l'épouse Lambert MATTART, endroit distant d'une lieue de la Meuse, rive gauche.
 A crédit jusqu'au 1^{er} octobre 1833 et moyennant caution connue. 416

() C'est le 30 de ce mois, et non le 21 que la VENTE de la MAISON sise à Liège, rue Volière, n° 159, près de St-Servais, aura lieu devant le notaire PAQUE, en son étude à deux heures.

Cette maison nouvellement bâtie, avec cour, jardin d'environ six ares et pavillon, entourés de murs. Elle comprend au rez de chaussée, cinq pièces, au premier six pièces; tous les appuis des fenêtres et cinq cheminées sont en marbre, beau et grand grenier, une chambre, une plate-forme, trois caves, puits, citerne, pompes, etc.

() Jeudi 31 de mois, deux heures de relevée, le notaire PAQUE VENDRA aux enchères en son étude, une bonne MAISON avec four, fournil, étable et jardin, sise à Bressoux, n° 11, commune de Grievgnée.

17 ares 44 centiares de cotillage, situé au pré de St Denis, commune de Liège, joignant à la veuve Pirnay, à Henri Dewandre, à Jean Gilles Lambinon et à Hubert Dewandre.
 Et 26 ares 67 centiares de houblonnière perchée, située à Bressoux, en lieu dit l'enclos, commune de Grievgnée, joignant à Gilles Lemaire, au chemin à André Simonis et à Devillers. S'adresser audit notaire.

VENTE DE BOIS A JEHAY.

Jeudi 14 février 1833, à dix heures précises du matin, M. le baron VANDENSTEEN de Jehay, fera VENDRE aux enchères publiques.

1° 145 bois-blanc, la majeure partie d'une forte dimension, croissant dans l'allée qui conduit à la ferme de Malguelte, près du château de Jehay.

2° Et un grand nombre de chênes, croissant dans la coupe de 1832, du grand bois de Jehay, propres à la batisse, un charonnage et à tout autre usage.

On commencera par le bois blanc. A crédit.

CHEVAL de selle, supérieurement dressé, à VENDRE. Hôtel de l'Aigle-Noire. 391

LIBRAIRIE DE J. A. LATOUR, A LIEGE.

EN VENTE :

MANUEL DES COMPTABLES, ou tables pour réduire les florins des Pays-Bas; au moyen desquelles, sans être obligé de faire des additions, on peut trouver les réductions en francs et centimes de toutes les sommes qui n'excèdent pas 378 fl. des Pays-Bas (800 francs), et les sommes plus élevées au moyen d'une simple addition; suivies de tables pour réduire les francs en florins des Pays-Bas, un volume in-8 de 192 pages. Prix 2 francs 50 centimes.

Ces tables ont été calculées avec la plus grande attention et imprimées avec beaucoup de soin, on peut compter sur leur exactitude; elles seront d'une grande utilité à MM. les banquiers, négociants, percepteurs des contributions, receveurs des douanes et accises, des bureaux de bienfaisance et des fabriques; à MM. les notaires, avoués, huissiers, gens d'affaires et généralement à toutes personnes chargées de ventes et recettes quelconques.

A VENDRE, par cessation de commerce, un bon BILLARD avec accessoires, au Café Littéraire, rue devant St-Magdelaine.

VENTE d'une grande et belle PROPRIÉTÉ d'origine patrimoniale; pour sortir de l'indivision.

Le quatre mars 1833, à 10 heures précises du matin, on VENDRA aux enchères, en une seule séance, d'abord en masse, ensuite en lots partiels, divisés par exploitation, et après partiellement pardevant le notaire DELGUEUR, à la résidence de St-Trond, province de Limbourg, au cabaret de Charles Vanermen, sis rue de Chevaliers audit St-Trond, le beau domaine patrimonial dit Terbieft, situé près de la ville de St-Trond, consistant en un château avec chapelle, maison de fermier avec tous les bâtiments d'exploitation nécessaires, et deux autres fermes dites Grammetroy et Château, contenant ensemble cinquante un bonniers et demi, mesure métrique, de jardin, prés, vergers et terre arable de 1^{re} qualité, faisant pour ainsi dire un seul gazon.

Après l'adjudication de ces biens, on exposera encore en vente quelques bonniers de terre arable et bois de haute futaie (chênes) et de raspe, situés sous St-Trond, Brasthem, Posen, canton dudit St-Trond et ayant fait partie de la propriété susdite, contenant seize bonniers et demi aussi mesure métrique.

Il y a toute sécurité pour acquérir, et facilité pour le paiement.

On demande une BONNE D'ENFANT, sachant conduire un quai de la Sauvenière, n° 23.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 18 janv. — Métalliques, 88 1/2. Actions de la banque 1446 2/5.

Fonds anglais du 25 janvier. — Consol., 87 0/10. Fonds belges, 77 1/2. — Hollandais, 48 7/8.

Bourse de Paris du 27 janvier. — Rentes, 5 p. 90, 102 1/2 — 4 1/2 p. 00, 00 00. — Rentes, 3 1/2 p. 74 85 — Act. de la banque, 1660 00. — Certificat Falconnet, 87 20 — Emprunt royal d'Espagne, 84 0/10. — Emprunt d'Haiti, 207 00 — Emprunt romain, 81 1/2. — Emprunt belge, 79 0/10.

Bourse d'Amsterdam du 26 janvier. — Dette active, 114 0000; idem différée, 00 00. — Bill. de change, 16 1/2 — Syndicat d'amort., 73 3/4; idem 3 1/2 p. 57 1/2 — Rente remb., 2 1/2 p. 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/10. — Rus. Hop. et Co., 195 et 6 0/10. — Ins. gr. liv., 60 5/8 00, idem C. Hamb., 00; idem L., 00 0/10 00. — Danois à Lond., 00 0/10. — Rent. 3 p. 74 1/4. — Métalliques, 85 0/10. — Naples Falc., 00 idem à Lond., 00 0/10. — Perp. à Amst., 55 1/4. — A 1^{re} levée, 00. — Rente perp., 00 0/10. — Lots de Pologne, 000 0/10. — Brésil, 52 1/4 — Grecs 2^e levée, 00 0/10. — Guerre, 00 0/10. — Bill. du trésor, 00 00 00.

Bourse d'Anvers, du 28 janvier.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	1 1/2 avance.		
Londres.	12 1/2 1/2	A 12 05	A
Paris.	47 1/8	46 15 1/4	46 3/4
Francfort.	00	00 0/10	35 1/4
Hambourg.	35 3/8	35 1/4	

Effets publics:

Belgique.	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt.	00 0/10 0.
	Empr. de 12 mill.	00 0/10.
	Empr. de 24 mill.,	76 3/4 et
	Dette active, 5	99 0/10 P.
	Oblig. de Entr.	00 0/10.
Hollande.	Dette active, 2 1/2	00 0/10.
	Oblig. synd.	00
	Rent. remb.	84 et 88.

Prix des grains au marché de Liège du 28 janvier.

Froment l'hectolitre,	15 francs 04 cent.
Seigle, id.	14 88

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.